J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE, A TOUS LES RÉPUBLICAINS DE FRANCE; SUR LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS DE PARIS.

Qui sunt hi qui rempublicam occupare cupiunt? Homines sceleratissimi, cruentis manibus, immani avaritiâ, nocentissimi; quibus fides, decus, pietas, postremò honesta atque inhonesta, omnia questui sunt....... Quos omnes eadem cupere, eadm odisse, eadem metuere in unum coegit. Sed hæc inter bonos amicitia, inter malos factio est. Quod si vos tam libertatis curam habetis, quam illi ad dominationem accensi sunt, profectò deinceps respublica non vastabitur.....

Memmius in SALLUST.

Quels sont ceux qui veulent asservir la république? N'est-ce pas ces scélérats impies, aux mains teintes de sang, et au cœur rempli d'avarice, pour qui tout est trafic, et la foi, et l'honneur, et l'humanité, et le juste, et l'injuste? Ils n'ont qu'un même desir, qu'une même haîne, qu'une même terreur, la terreur qui suit les scélérats: voilà ce qui les unit. Ils ne sont pas amis; les factieux ne connoissent pas l'amitié. Ils sont en bande. Si vous mettez à défendre votre liberté, l'ardeur qu'ils mettent pour s'emparer des pouvoirs, la république cessera d'être en proie à leurs fureurs.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien, rue Favart, nº. 3.

29 OCTOBRE 1792, L'AN Ier DE LA RÉPUBLIQUE.

J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE,

A TOUS LES RÉPUBLICAINS

DE FRANCE;

SUR LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS DE PARIS.

Paris, 24 octobre 1792.

L'INTRIGUE m'a fait rayer de la liste des Jacobins de Paris. Je viens démasquer, aux yeux de tous les républicains de France, les anarchistes qui dirigent et déshonorent la société de Paris. Je dirai ce qu'ils sont, ce qu'ils méditent, ce qu'est devenue cette fameuse société, et ce qu'elle doit être dans le nouvel ordre des choses. Il faut enfin désabuser nos frères des départemens.... Elle tombera, elle doit tomber, cette superstition pour la *société-mère*, dont quelques scélérats veulent abuser pour bouleverser la France.

J'aurois gardé le silence, si ma radiation n'étoit pas enlacée à un système général de persécution, qui doit préparer le triomphe des désorganisateurs.

Trois révolutions étoient nécessaires pour sauver la France; la première a renversé le despotisme; la seconde anéantit la royauté; la troisième doit abattre l'anarchie; et c'est à cette dernière révolution que, depuis le 11 août, j'ai consacré ma plume et tous

mes efforts ; voilà mon crime aux yeux des agitateurs. . . .

Je crois à l'existence de leur système désorganisateur ; je l'ai imprimé dans le *Patriote françois* : donc je suis un calomniateur ; donc je suis coupable.

C'est en vertu de ce puissant argument que j'ai été cité à la société et condamné par elle.

Mais depuis quand une opinion est-elle donc un crime? Traitez-la d'erreur, je le veux ; depuis quand une erreur est-elle un crime ? Depuis quand une société, qui s'intitule *dê la liberté et de l'égalité*, peut-elle censurer ou violenter les opinions ? Depuis quand les journaux sont-ils ou doivent-ils être assujétis à la censure d'une société ennemie de la censure? Que lui importe que je croie à un parti désorganisateur dans le sein de la convention ? Qui l'a chargé de faire la police de la convention et des journaux? . . . Il faut, ou déchirer la déclaration des droits, ou reconnoître que la société l'a violée dans cet acte inquisitorial.

Je ne m'abaisserai pas à relever tous les vices d'une pareille condamnation, ni tous les mensonges de la plate circulaire prêtée aux Jacobins ; circulaire qui prouve que leurs chefs-rédacteurs ont autant besoin de leçons de grammaire, que de leçons de logique et de probité. Je vais droit au fond de l'accusation ; ou plutôt d'accusé, je vais devenir moi-même accusateur. Je dis donc et je répète, qu'il existe un parti désorganisateur, peu nombreux et méprisable à la vérité ; mais dans la crise où nous sommes, il importoit de marquer même les moindres écueils.

Voulez-vous connoître ces désorganisateurs? Voici leurs traits.

Les désorganisateurs sont ceux qui, après la destruction du despotisme, renversent ou cherchent à renverser les autorités constituées par le peuple, foulent aux pieds les lois, investissent une municipalité de toute la puissance nationale, élèvent entr'elles et les représentans de la nation, une lutte impudente, avilissent ces représentans, appellent les poignards sur ceux qui osent résister à la tyrannie municipale.

Les désorganisateurs sont ceux qui, s'armant d'un prétendu pouvoir *révolutionnaire*, signent, au mépris de la loi, des lettres-de-cachet, ou plutôt des arrêts de mort, entassent des victimes dans des cachots, pour les y faire égorger dans des émeutes froidement préparées, inondent les armées et les départemens d'émissaires, chargés de prêcher les incendies, le pillage, la loi agraire, et d'y familiariser le peuple avec l'effusion du sang et le spectacle de têtes coupées.

Les désorganisateurs sont ceux qui entourent le conseil exécutif, et tous ses agens, de faux soupçons, de fausses accusations, pour leur ôter la confiance et ruiner la chose publique par ce défaut de confiance; qui, par des placards, excitent le peuple contre un ministre, parce qu'il ne veut pas payer l'apologie de leur brigandage; contre la convention, parce qu'elle ne veut pas sanctionner leurs forfaits; qui, pour la diviser, y supposent des partis, et pour cacher les crimes de leur faction, en prêtent aux hommes les plus vertueux et indépendans de toute faction.

Les désorganisateurs sont ceux qui, abusant des mots, prêchent à une section du peuple, qu'elle est le peuple, le vrai, le seul souverain; qu'elle peut

tout renverser ; qu'il n'y a plus d'autorité que la sienne ; qui ne veulent ni municipalité, ni corps administratifs, ni pouvoir exécutif, ni tribunaux, ni force armée ; qui substituent à tous ces ressorts, un mot, un seul mot : *la souveraineté du peuple ;* parce qu'avec ce mot on commande à son gré des saints Barthelemi, et qu'on peut voler impunément les propriétés nationales et particulières.

Les désorganisateurs sont ceux qui veulent qu'il n'y ait pas une seule loi, même réglementaire, qui ne soit ratifiée par les 25 millions de Français, parce que l'impossibilité d'obtenir jamais une pareille ratification, éternise l'anarchie, et que l'anarchie éternise l'impunité du pillage et des assassinats.

Les désorganisateurs sont ceux qui, prêchant hypocritement l'égalité politique des départemens, élèvent, de fait, Paris au-dessus de tous ; qui ne l'élèvent ainsi que pour s'élever eux-mêmes au-dessus de tout ; qui ne veulent l'unité de la république, que pour ramener toute la république à leur petit foyer d'intrigues, et dominer de ce point tous les départemens.

Les désorganisateurs sont ceux qui veulent tout niveler, les propriétés, l'aisance, le prix des denrées, des divers services rendus à la société, ect. ; qui veulent que l'ouvrier du camp reçoive l'indemnité du législateur ; qui veulent niveler même les talens, les connoissances, les vertus, parce qu'ils n'out rien de tout cela. Lss perfides ! ils voient bien que, si le peuple perdoit ce sentiment irrésistible qui lui fait rendre hommage à la supériorité des talens et de la vertu, le crime est sur le trône. Car ce sentiment tient à l'amour de l'ordre ; et ôtez cet amour dans un état libre, où

il n'y a pas de force, la société n'est plus qu'une boucherie, où le cannibale le plus féroce donne la loi.

Les désorganisateurs, enfin, sont ceux qui veulent tout détruire et ne rien édifier ; qui veulent ou une société sans gouvernement, ou un gouvernement sans force ; qui ne veulent *point de constitution*, mais *des révolutions*, c'est-à-dire, des pillages et des massacres périodiques.

Que doit-il résulter de ce système désorganisateur ? Les scélérats dominent, les gens de bien périssent ou fuient ; la société n'est plus qu'un désert ; la partie laborieuse du peuple n'a ni travail, ni pain.... Voilà l'abîme où conduisent les désorganisateurs. Ils sont donc les plus cruels ennemis du peuple.

Maintenant voulez-vous savoir où sont ces désorganisateurs ? Lisez Marat, entendez à la tribune des Jacobins, Chabot, Robespierre, Collot-d'Herbois, ect. lisez la plupart des placards qui salissent les murs de Paris ; parcourez l'histoire de la révolution, depuis le 2 septembre ; fouillez les registres de proscription du fameux comité de surveillance ; entendez les vociférations des missionnaires qui pérorent dans les groupes ; rappelez-vous les prédications des apôtres de l'assassinat dans les départemens, les lettres d'invitation à l'assassinat du comité de surveillance, les exécutions de Meaux, Charleville, Cambrai, dans nos diverses armées, les apologies de ces exécutions faites dans les écrits et les tribunes, et tout vous convaincra de l'existence d'un parti désorganisateur.

Et l'on m'accuse, parce que je crois à ce parti ! Accusez donc aussi la convention nationale qui a jugé ces anarchistes ; accusez toute la France qui les exècre ;

accusez l'Europe entière, qui regrette de voir souiller par eux notre révolution. — La France et l'Europe, voilà les complices de mon opinion, de mon crime. —

Ce n'est pas le seul que me reprochent ces agitateurs; je veux en parcourir la liste, et je prouverai que tous leurs griefs sont des titres de patriotisme et de gloire pour moi. —

Ils m'accusent d'avoir provoqué la guerre. — Et sans la guerre, la royauté subsisteroit encore (1)! Et sans la guerre, nous serions couverts d'ignominie ! Et sans la guerre, mille talens, mille vertus, ne seroient pas développés ! Et sans cette guerre, la Savoie, et tant d'autres pays, dont les fers vont tomber, n'auroient pas eu leur liberté ! — *Ils craignoient la guerre faite par un roi. . .* ! Politiques à vue étroite ! c'est précisément parce que ce roi parjure devoit diriger la guerre, parce qu'il ne pouvoit la diriger qu'en traître; parce que cette trahison seule le menoit à sa perte; c'est par cela même qu'il falloit vouloir la guerre du roi !

Ils m'accusent d'avoir allumé la guerre civile dans les colonies. — Et ce sont les décrets Barnave qui l'ont

(1) C'étoit l'abolition de la royauté que j'avois en vue en faisant déclarer la guerre... Les hommes éclairés m'entendirent le 30 décembre 1791, quand répondant à Robespierre, qui me parloit toujours de trahisons à craindre, je lui disois : " Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons point trahis. Nous avons besoin de trahisons; notre salut est là; car il existe encore de fortes doses de poison dans le sein de la France, et il faut de fortes explosions pour l'expulser... Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres; elles seront utiles aux peuples; elles feront disparoître ce qui s'oppose à la grandeur de la nation française (la royauté) ".

Qu'on lise les trois discours que j'ai prononcés aux Jacobins sur ce sujet, et l'on verra que tout ce que j'ai prédit sur le succès de nos armes, se vérifie.

A

allumée; et c'est le décret du 24 mars qui l'a éteinte! et si les principes que j'ai défendus, qui triomphent aujourd'hui, eussent prévalu dès l'origine de la révolution, Saint-Domingue n'eût pas été abreuvé de sang.

Ils m'accusent d'avoir été vendu à la liste civile. — Moi qu'elle n'a cessé de faire déchirer par ses stipendiaires, dans les journaux, les pamphlets, les placards! moi qui n'ai cessé de la combattre, soit dans mes écrits, soit à la tribune de l'assemblée nationale! moi qui n'ai cessé de dénoncer les ministres pervers qui disposoient de cette liste; qui n'ai cessé de poursuivre ce comité autrichien, avec lequel Robespierre *a marché de conserve* pendant toute la législature, et dont Chabot a servi les complots et prolongé l'existence par ses ridicules dénonciations!

Ils m'accusent d'avoir été le partisan de Lafayette.... Je l'ai dit il y a long-temps aux Jacobins, en répondant à ce reproche; j'ai cru long-temps Lafayette républicain; j'ai cru qu'il nous conduiroit à la république. Il me le disoit sans cesse : et pouvois-je ne pas le croire, lorsque je vis Ramond, à l'époque même de la fuite du roi, faire, par les ordres de Lafayette, un plan de république qu'il me lut? Lafayette m'a trompé; j'ai rompu publiquement avec lui, et je ne l'ai pas revu depuis le 23 juin 1791. — Moi, le partisan de Lafayette! lâches calomniateurs! lisez donc le discours que j'ai prononcé contre lui, le 10 août dernier. — Sied-il bien à des hommes qui ont été si long-temps les adorateurs, les bas valets des Barnave, des Lameth, des Mirabeau, de Lafayette même, à des hommes long-temps stipendiés par eux, leur sied-il de

m'accuser, moi qui les ai attaqués tour-à-tour, et que jamais mortel n'a pu se flatter d'avoir pu corrompre ?

Ils m'accusent d'avoir un parti, d'être attaché à la faction de la Gironde. . . .

L'art de cacher une faction, c'est d'en supposer une ailleurs ; c'est de lui prêter tout ce que la faction réelle projette ; c'est d'attacher à certaines opinions qu'on redoute, le nom d'un chef qui doit effaroucher la fierté d'une ame indépendante. — On sait bien que des hommes libres ne veulent appartenir qu'à eux-mêmes, qu'à leur conscience, et rougissent d'appartenir à une secte, à un homme. — Voilà le secret de la tactique employée par les Lameth, Barnave, Lafayette, pour faire croire, en 1791, à un parti républicain, et écraser des hommes austères qu'ils redoutoient. Il est bien fort, ce parti, me disoit un de ces intrigans ; il compte plus de cent mille hommes. . . . Il compte, lui répondis-je, trois hommes : Buzot, Pétion et moi ; mais nous avons la raison, et cette raison vaut mieux que cent mille hommes. Le 21 septembre a prouvé que je calculois bien ; et ce 21 septembre, qui l'a fait naître ? Ce n'est pas un parti, c'est la nation entière . . . Eh bien ! voilà le parti auquel j'appartiens, auquel appartient aussi la faction de la Gironde. Ce parti DE LA NATION a voulu le républicanisme ; il veut maintenant l'ordre et la sûreté des personnes. Voilà le but où tend ce qu'on appelle la faction *Brissotine ;* faction imaginée par les anarchistes pour effrayer le peuple avec une chimère ; car ou cette faction n'existe pas, ou toute la nation forme cette faction.

Non, vous ne connoissez pas ceux que vous calom-

niez, vous qui accusez les députés de la Gironde d'appartenir à une faction. *Guadet* a l'ame trop fière; *Vergniaux* porte à un trop haut degré cette insouciance qui accompagne le talent et le fait aller seul; *Ducos* a trop d'esprit et de probité; *Gensonné* pense trop profondément, pour jamais s'abaisser à combattre sous les drapeaux d'aucun chef. Sans doute ils ont un centre, mais c'est celui de l'amour de la liberté et de la raison; ils ont des rapports, mais ce sont ceux qui unissent des collègues, dont les goûts sont les mêmes, purs et simples, dont les opinions sont dictées par la réflexion.

Voilà les hommes auxquels je remercie le ciel de m'avoir uni; oui, je me féliciterai toute ma vie d'avoir rencontré dans eux, et dans quelques autres députés ou fonctionnaires publics, huit à dix citoyens aussi vertueux qu'éclairés, autant inaccessibles à la corruption qu'ennemis implacables du charlatanisme et de la flagornerie pour le peuple. Et si le respect pour le talent et la vertu, si la haine de l'anarchie, si l'horreur pour les *massacres révolutionnaires* peuvent être des caractères de faction, nous sommes, je l'avoue, des factieux; mais nous le sommes avec toute la république.

Les anarchistes m'accusent d'avoir calomnié le 2 septembre . . . .

Dites plutôt que le 2 septembre a calomnié la révolution du 10 août, avec laquelle on le confond à dessein. La révolution du 10 août sera à jamais le plus beau jour de fête pour la France; le massacre du 27 septembre sera à jamais un jour de honte pour Paris, et de deuil pour l'humanité. Oui, il faut avoir une ame de boue, ou un cœur de bronze, pour ne pas vouer à l'exécration les barbares qui, de sang-froid, ont ordonné l'assassi-

nat de tant de victimes, dont quelques-unes, sans doute, méritoient la mort, mais qui ne devoient la recevoir que du nouveau tribunal; les barbares qui les ont fait exécuter par une cinquantaine de brigands; qui ont eu le secret de faire taire la loi, d'arrêter le bras des citoyens prêts à exterminer ces brigands; les barbares enfin qui ont eu la perfidie de calomnier le peuple de Paris, en lui prêtant ces exécrables forfaits, (1) et l'impudence de les justifier. — La vérité luira, sans doute, un jour. . . . . tous les satellites de Sylla ne moururent pas dans leur lit. . . . (2).

Ils m'accusent d'avoir présidé la commission extraordinaire. — Oui, je m'en fais gloire; cette commission a sauvé Paris de nouvelles fureurs, a sauvé la révolution d'une partie de l'opprobre qn'ils vouloient lui imprimer. Certes, le 2 septembre n'auroit pas été souillé par tant d'assassinats, si l'assemblée nationale eut, quelques jours avant, secondé le courage de la commission, qui n'avoit proposé de casser *le pouvoir révolutionnaire de la municipalité*, que parce qu'elle connoissoit les vues profondément perverses de quelques-uns de ses membres Et si de bons esprits de cette commission n'avoient pas préparé, et même long-temps avant le 10 août, les décrets, sauveurs de la France, de la *suspension du roi*, *de la convocation de la convention*, *de l'organisation d'un ministère républicain*, etc. etc.; si, dans ces décrets, la sagesse des combinaisons n'en avoit pas écarté l'idée de la force et de la terreur;

(1) V. le post-scriptum à la fin.

(2) Je dois encore rappeler ici que Caton s'honoroit de poursuivre et de faire condamner les exécuteurs des proscriptions de Sylla. Sans doute il se trouvera des Caton en France.

si l'on n'avoit pas imprimé à ces décrets un caractère de grandeur et de réflexion froide et calme, la révolution du 10 août n'auroit paru aux yeux de l'Europe qu'une révolution de cannibales. Mais l'Europe crut au salut de la France, en voyant la sagesse présider au sein de ces orages, et subjuguer jusqu'à la soif du carnage. Qu'on calomnie tant qu'on voudra la journée du 10 août; la valeur des fédérés et les décrets réfléchis de l'assemblée nationale, préparés par la commission, immortaliseront à jamais cette journée. Sans elle, on ne peut pas calculer le mal qu'auroient fait l'anarchie, la déraison, le délire de l'audace et de la terreur qui entraînoient alors tous les esprits, et dont beaucoup d'effets et de symptômes ont été ensevelis dans les ténèbres. En un mot si la commission n'avoit pas arrêté la contagion des fureurs, peut-être Paris ne seroit aujourd'hui qu'un désert, qu'un vaste cimetière.

Et c'est à ces hommes qui ont montré tant de courage dans cette commission, qu'on ose imputer un défaut de courage! — Où étoit, dit-on, où étoit la faction Guadet, lors de l'insurrection du 10 août? Où elle étoit? A délibérer au bruit du canon, avec calme et sang-froid, au sein de l'assemblée nationale! à délibérer de sang-froid, avec la certitude d'être égorgés (1), si les fédérés et les Marseillois n'avoient pas eu plus de courage que ces imposteurs qui s'intitulent les hommes du 10 août; non, sans doute, parce qu'ils en ont partagé les dangers, mais parce que, le danger passé, ils en ont usurpé la gloire et partagé tous les profits.

---

(1) On se rappelle que la reine, en quittant le château, avoit la certitude que son pa ti étoit le plus fort. Elle le dit à ceux qui l'environnoient.

Guadet, Vergniaud, Gensonné, présidèrent successivement, et présentèrent les décrets qui honorèrent cette journée mémorable; ils présidèrent avec cette grandeur qui rappeloit les beaux jours du sénat de Rome; et ce fut sur ma motion qu'on prononça la destitution des ministres.

Et ces hommes qui nous font cette interpellation insolente, où étoient-ils eux-mêmes le 10 août? Marat imploroit Barbaroux la veille pour le conduire à Marseille! Robespierre, la veille, vouloit écarter de la maison qu'il habitoit, les conseils d'insurrection qui s'y tenoient chez un ami; il craignoit qu'on ne le compromît, qu'on ne l'accusât d'y tremper. Quant aux autres, cachés dans leur retraite, à l'abri des coups de fusil, ils attendoient que la victoire se déclarât pour tomber sur les cadavres, et pour profiter de cette suspension du roi, préparée par cette timide et corrompue faction de la Gironde.

On m'a reproché mon opinion *sur la déchéance du roi*; on a reproché à *Vergniaud* la sienne. — J'en atteste tous mes collègues, j'en atteste ceux qui ont connu l'état de notre assemblée, la foiblesse de la minorité des patriotes, la corruption, la terreur, l'aversion des *exagérés* qui avoient grossi le parti de la cour; sans doute il falloit quelque courage pour hasarder, au milieu de cette assemblée, l'hypothèse éloquente de *Vergniaud* sur les crimes du roi; il en falloit encore pour tracer, le lendemain de cette ridicule réunion, qui avoit affoibli le parti des patriotes, pour tracer le tableau vigoureux des forfaits du roi, pour oser proposer de le soumettre à un jugement (1). C'étoit un

(1) Voyez mon discours du 9 juillet 1792.

blasphême horrible aux yeux de la majorité, et je le prononçai cependant. . . . et tel est l'ascendant de la vérité, lorsque la sagesse l'accompagne, je ne fus pas même interrompu par des murmures. Et ces braves ennemis *d'un roi emprisonné*, ces *Chabot*, ces *Merlin*, où étoient-ils alors? Couverts de ridicule, ils n'osoient se montrer dans une assemblée qu'ils avoient cent fois déshonorée par leurs fureurs et leurs extravagances, et où leurs excès avoient fait plus de prosélites au roi que toutes les largesses de la liste civile.

Et *ces factieux de la Gironde* qu'ils outragent, après avoir été sauvés par eux de l'ignominie ; ces factieux, occupés sans cesse à réparer leurs fautes, réunis avec d'autres patriotes éclairés, dans le sein de la commission extraordinaire, ils préparoient les esprits à prononcer la suspension du roi. — Ces esprits en étoient loin encore ! et voilà pourquoi je hasardai le fameux discours sur la déchéance, du 26 juillet ; discours qui parut aux yeux ordinaires un changement d'opinion, et qui, pour les hommes éclairés, n'étoit qu'une manœuvre prudente et nécessaire. Je savois que le côté droit ne desiroit rien tant que d'aborder la question de la déchéance, parce qu'il se croyoit sûr du succès, parce qu'on avoit recensé les voix, qui se montoient à plus de 400, parce que l'opinion n'étoit pas mûre dans les départemens, parce qu'elle y avoit été travaillée avec succès par le feuillantisme ; la défaite des patriotes étoit inévitable. Il falloit donc louvoyer pour se donner le temps, ou d'éclairer l'opinion publique, ou de mûrir l'insurrection ; car la suspension ne pouvoit réussir que par l'un ou l'autre moyen.... Tels étoient les motifs qui me

dictèrent ce discours du 26 juillet, qui m'a valu tant d'injures, et me fit ranger parmi les royalistes; tandis qu'à la même époque, je soutenois à la commission la nécessité de la suspension du roi, et de la convocation de la convention; tandis que *le Patriote Français* ne cessoit de préparer les esprits dans les départemens à ces mesures extraordinaires.

La révolution du 10 août les a accélérées et sanctionnées, et les anarchistes ont encore osé m'accuser de vouloir un roi, après le 10 août.

En 1791, et lorsque la liste civile semoit par-tout la corruption, faisoit crier par-tout anathême aux factieux de républicains, mes adversaires timides ou corrompus me reprochoient de semer par-tout le républicanisme; et lorsque la liste civile a disparu avec le roi, ils m'accusent de vouloir un roi! — Républicain sous des rois! royaliste quand ils ne sont plus! Peut-on supposer un pareil contresens dans un homme à qui l'on suppose quelque esprit et du calcul? Que mes ennemis s'accordent donc eux-mêmes; qu'ils s'accordent avec ma vie et mes écrits. J'ai haï les rois et la royauté, du moment où je suis né à la raison; je leur disois hautement anathême, alors que ces républicains *d'hier*, alors que plusieurs de ces fiers *Cordeliers* rampoient dans les antichambres et s'agenouilloient devant ces princes, qu'ils appeloient *des soleils resplendissans de gloire*. (1) Tous mes ouvrages respirent cette haine vigoureuse des rois; lisez ma lettre à Joseph II *sur le droit de révolte des peuples*; lisez

(1) Voyez les pièces de théâtre, publiées et jouées par Collot-d'Herbois, tel que le retour de Nostradamus en Provence, en l'honneur du ci-devant Monsieur.

mon

mon *Examen critique des voyages de Chatellux*, imprimés en 1785 et 1786 ; mes *Lettres philosophiques sur l'histoire d'Angleterre*, publiés en 1787 ; lisez enfin mon discours prononcé le 10 juillet 1791, *sur le jugement du roi* ; discours réimprimé, lu, prôné par tous les Jacobins. . . . . Non, jamais un royaliste n'aura cette énergie ; elle ne se contrefait pas.

L'accusation de royalisme étoit trop absurde contre un homme dont toute la vie n'a été qu'un combat perpétuel pour le républicanisme ; *les calomniateurs* ont changé de batterie. *Robespierre* m'a accusé, à la tribune de la commune de Paris, d'avoir vendu la France à Brunswick. Il avoit, disoit-il, des preuves, des pièces frappantes. Il promettoit de les produire. —

Lecteurs, voulez-vous connoître ces preuves frappantes? Les voici : je les tiens de *Petion* et de *Danton*, auxquels *Robespierre* n'a pas rougi de les confier. — Brunswick, disoit-il, ne seroit pas entré en France, s'il n'avoit eu un marché avec la faction de la Gironde et moi, pour lui livrer Paris. —

Et où étoit ce marché ? Dans la tête de Robespierre.

Sans doute j'aurois pu réfuter, par mille argumens, cette accusation profondément bête, si elle n'étoit profondément atroce. Je pourrois rétorquer, avec avantage, contre Robespierre, cette plaisante logique, et lui prouver, peut-être, avec plus de vraisemblance, que lui-même et ses complices étoient de concert avec les Prussiens ; mais dédaignant une victoire si facile, je passe à d'autres considérations. Et, je le demande à mes lecteurs, quelle idée faut-il se former d'un

homme qui, sur une hypothèse, sur une rêverie, déshonore publiquement des représentans de la nation, déjà environnés de calomnies et de poignards; qui les livre au peuple; que dis-je? aux brigands qui se revêtoient du nom du peuple; aux brigands prêts à frapper, au seul signal du premier calomniateur qui se présentoit. Et c'est le 2 septembre que Robespierre faisoit retentir la tribune de cette calomnie! C'étoit le jour où le comité de surveillance, dégoûtant de sang, expédioit des mandats d'arrêt, ou plutôt des mandats de massacre, contre les députés de la Gironde et contre moi! C'étoit le jour où les scélérats, qui triomphoient dans Paris, entassoient leurs victimes à l'Abbaye, parce qu'ils avoient fait de l'Abbaye, une boucherie, un tombeau, pour leurs victimes...! Oui, Robespierre étoit évidemment ou un monstre, ou l'imbécille instrument de monstres.

On l'a accusé d'aspirer à la dictature, au tribunat. Sa conduite sembleroit le prouver, si la médiocrité de ses moyens, si la terreur de la mort, qui l'environne sans cesse, ne l'écartoient de ce poste périlleux; car un dictateur doit au nombre des ses chances mettre celle d'une mort violente; et pour braver la mort, il faut quelque courage.

Quoiqu'il en soit de ses intentions secrettes, quand je me rappelle toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi l'affreuse journée du 2 septembre; quand je me rappelle l'empire qu'exerçoit, dans Paris et dans toute la république, un comité, dont Robespierre dictoit les arrêts sanglans; quand je me rappelle l'insolence des pétitions, ou plutôt des ordres que ce démagogue intimoit à l'assem-

blée nationale à sa barre (1); son opiniâtreté à élever la commune provisoire au-dessus des représentans de la nation ; les discours de ses partisans, qui menaçoient sans cesse de dissoudre l'assemblée nationale ; ses fureurs contre cette commission extraordinaire qui vouloit remettre la municipalité de Paris à sa place ; les cris de rage de ses satellites, lorsqu'elle fut cassée, sur le rapport de cette commission ; quand je me rappelle les placards et les *amis du peuple* qui désignoient pour le tribunat Robespierre, PROTÉGÉ de Marat, et qui livroient au fer des assassins les principaux membres de cette commission ; les discours atroces répandus contr'elle dans les groupes et aux Jacobins ; les avis secrets et nombreux qu'elle recevoit d'un danger prochain et d'émeutes préméditées ; les démissions de plusieurs de ses membres, dévoués aux tribuns dominateurs ; quand je me rappelle le bruit, presqu'universel, qui annonçoit le projet d'un massacre des Feuillans, la facilité avec laquelle on pouvoit et le commettre sur une assemblée frappée de stupeur, et confondre au milieu du tumulte, avec ces Feuillans, cette *Gironde* et ses amis, qui déplaisoient tant aux tribuns ; quand je me rappelle que, pour légitimer ces forfaits, à cette époque même, on dénonçoit d'un côté ces députés de la Gironde comme des traîtres, que de l'autre on expédioit des mandats d'arrêt contre eux ; quand je me rappelle qu'il étoit si facile

(1) Il voulut un jour forcer l'assemblée nationale à constituer la commune de Paris, tout à la fois en juré d'accusation, juré de jugement et juge. --- Quelqu'un lui reprochoit de tenir l'assemblée nationale sous le couteau ; qu'elle fasse de bonnes loix, disoit-il, et elle n'aura pas de couteaux à craindre. Un jour il menaça la commission de faire sonner le tocsin.

de leur supposer des lettres, d'altérer le sens de celles qu'on auroit prises chez eux, et de justifier le *qui-proquo*, puisqu'on faisoit tuer impunément par *qui-proquo* des innocens (1); quand je me rappelle qu'on enveloppoit dans la même proscription un ministre dont les principes et le caractère inflexible gênoient les triumvirs et déconcertoient leurs projets; qu'une émeute avoit été préparée et exécutée contre lui; que son mandat d'arrêt devoit être suivi d'autres contre ses collègues, à l'exception d'un seul; quand je me rappelle la motion préméditée de sonner le tocsin et de fermer les portes, sous le prétexte d'enrôler les citoyens; motion faite par les amis des triumvirs; le signal du massacre donné par ce tocsin, signal inexplicable, s'il n'eût pas été concerté; l'organisation de ce cours d'assassinats; les froides plaisanteries de ceux qui étoient dans le secret sur cette exécution; son apologie faite au sein même de l'assemblée; l'impuissance du maire de Paris, soigneusement paralysé, prudemment décrié d'avance; l'inutilité de ses réquisitions; l'inertie volontaire du commandant général; l'inertie forcée de la garde nationale, qui attendoit des ordres et

---

(1) J'en vais citer un trait effrayant, mais vrai. A l'hôtel de la force, où l'on expédioit les prisonniers avec une apparence de forme, avec un juré de comédie, et en présence d'officiers municipaux, un prisonnier, accusé de fabriquer de faux assignass, se recommande d'un citoyen de la rue Saint-Antoine. On l'envoie chercher; il étoit occupé à faire des comptes avec un locataire; il arrive, et à la vue des piles de cadavres, des massues ensanglantées et de ces juges-bourreaux, il perd la tête, répond de travers, on l'assomme. Le caporal qui l'avoit amené se rappelle alors qu'il l'a trouvé avec un homme qui chiffroit, et supposant que ces chiffres pouvoient bien être des faux assignats, qu'il pouvoit être complice, il va le chercher, l'amène, et on l'exécute aussi. Eh bien! cet homme étoit un bon père de famille, bon citoyen, électeur de 1791, électeur nommé la veille par sa section!

n'en recevoit point; la stupeur préconisée des citoyens; la nullité prévue et arrangée de l'assemblée nationale, réduite, par le concert des autorités *actives* de Paris, à *passer à l'ordre du jour* sur ces atrocités; quand, dis-je, je me rappelle toutes ces circonstances, je ne puis m'empêcher de croire que cette tragédie étoit divisée en deux actes bien différens ; que le massacre des prisonniers n'étoit qu'un accessoire du grand plan; qu'il couvroit et devoit amener l'exécution d'une conspiration formée contre l'assemblée nationale, le ministère et les défenseurs les plus intrépides de la liberté ; qu'il n'a manqué à ses auteurs que du courage pour l'exécuter, et monter au tribunat sur les cadavres des Rolland, des Guadet, Vergniaux, Gensonné, etc. et sur le mien. . . . tribunat qui convenoit aussi aux Prussiens, maîtres de Verdun ce jour-là même.

Telle est la clef la plus naturelle de cette inexplicable atrocité. L'homme le plus féroce ne l'est point sans un but. La haine contre les conspirateurs prisonniers ne peut seule expliquer leur massacre ; les bandits soudoyés pouvoient ne voir que leur salaire dans le sang qu'ils versoient; mais les ordonateurs du massacre y voyoient le pouvoir suprême, ou ils étoient les plus imbécilles des brigands.

Quoiqu'il en soit, et pour revenir à ce qui me concerne, ces circonstances, que je suivois pas à pas, que mille faits, déposés chaque jour à la commission, rendoient plus allarmantes, ne m'effrayoient point personnellement. On m'avertissoit de tous côtés ; mes amis me conjuroient de ne sortir qu'armé, de ne pas coucher chez moi. Je résistai à tous ces avis; non qe je crusse au respect de mes ennemis pour mon in-

violabilité ; non que je ne crusse pas à leur profonde scélératesse ; mais je les croyois encore plus lâches que scélérats ; mais je croyois à la force d'une providence qui, sans doute, ne nous a pas délivrés de la royauté, pour nous mettre sous le joug des tribuns ; mais je crois au bon sens de ce peuple qui connoîtra tôt ou tard ces charlatans, et je vois déja la roche tarpéïenne qui les attend. . . . .

Je ne sais quel sentiment intime, supérieur à tous les événemens, m'a toujours soutenu, calme et serein, au milieu des dangers innombrables que j'ai courus pendant la révolution, au milieu des ennemis qui ne cessent de me promettre la mort. . . . Sans doute il est possible de m'assassiner ; mais avec une bonne conscience on n'est jamais surpris par la mort ; mais un patriote se console si facilement, en pensant que sa mort sera utile à son pays ! Mais en donnant des larmes à ma femme et à mes enfans, j'emporterois au tombeau le doux espoir de leur laisser un sûr appui dans les amis qui me chérissent, et des titres à la reconnoissance d'une patrie que j'ai servie avec un zèle infatigable.

C'est à ces sentimeus que j'ai dû ma sécurité, lorsque, le 3 septembre au matin, les satellites des inquisiteurs tombèrent dans mon cabinet. — Je les en atteste, surprirent-ils chez moi la moindre altération ?

C'est à ces sentimens encore que j'ai dû ma sécurité lors de la saint-Barthelemi du Champ-de-Mars, en 1791; cette sécurité, dont mes ennemis me font un crime aujourd'hui, ils l'expliquent, en supposant que j'étois de concert avec les Lameth et Lafayette. . .

Et dans mes feuilles d'alors, je poursuivois Lafayette et les Lameth avec une persévérance infatigable !

Et quoique Paris fût frappé de consternation, quoique les décrets de prise-de-corps se multipliassent autour de moi, quoique les prisons se remplissent de victimes, je dénonçois à toute la France les coalitionnaires triomphans, comme des traîtres vendus à la cour, comme les ennemis de la liberté! — Et les déserteurs de la cause populaire veulent aujourd'hui me travestir en traître, pour couvrir leur lâcheté! Tous ces fanfarons avoient fui, se cachoient dans des caves, ou ne se montroient que la nuit, cuirassés et armés jusqu'aux dents. Et parce que je n'ai pas partagé leur lâcheté, parce que je me suis promené tranquillement au milieu des bayonnettes de nos *Pisistrates* modernes, ils calomnient ma sécurité, qui fera éternellement leur procès? Ils m'outragent, moi qui, seul avec Gorsas, résistant au torrent, osois les défendre! « Rien, écrivois-je, le 10 août 1791, rien ne ressemble mieux au régime des trente tyrans d'Athènes que le régime actuel... C'en est fait de la liberté, ajoutois-je, si l'on est sans courage, si les SCÉLÉRATS parviennent à intimider les honnêtes gens, si ceux-ci ne se réunissent pas pour faire tête aux INFAMES moyens qu'emploient les BRIGANDS politiques. Il faut le dire, j'ai trop appris, dans cette rude épreuve, à connoître et les fanfarons en liberté, toujours prêts à s'agenouiller devant l'idole du jour, et les faux amis qui vous étouffent de leurs caresses dans votre prospérité, et vous délaissent au péril; mais aussi j'ai senti la prodigieuse supériorité de l'homme de bien sur les SCÉLÉRATS ET SUR LEURS VALETS; j'ai vu plus d'un de ces BRIGANDS désconcerté par mes regards (1) ». — Est-ce donc ainsi

(1) Réponse de J. P. Brissot à tous les libellistes, page 33

qu'on traite des hommes avec lesquels on est de concert?

Eh! où étoit alors ce Robespierre, qui ne cesse de vanter son courage? Il étoit, comme au 20 Juin, comme au 10 août, caché dans une retraite ignorée. N'osant se montrer, tout inviolable qu'il étoit, ni en public, ni à l'assemblée nationale, ni même devant les juges qui l'avoient cité, comme moi, au tribunal desquels j'avois comparu, il proposoit secrètement à Pétion de s'enfuir à Marseille!

Et Danton lui-même, Danton, qui a signé la proscription d'un homme qu'il est forcé d'estimer, et l'éloge d'hommes qu'il méprise; Danton n'a bravé que de Londres la fureur de ses ennemis! et malgré la promesse solemnelle qu'il a faite de dévoiler les forfaits de ces intrigans, qu'il avoit connus intimement, il est encore à rompre le silence!

Sans doute il pouvoit craindre la scélératesse de ces Lameth, qui n'avoient de Catilina que les fureurs, l'intrigue et l'immoralité, à qui un deux septembre n'auroit pas coûté, qui doivent regretter aujourd'hui de ne l'avoir pas anticipé. Mais un patriote doit calculer autrement. Mon parti étoit pris; j'allois en prison, si le décret de prise-de-corps eût été lancé contre moi; mes ennemis périssoient également par ma mort ou par mon triomphe. Dans un régime libre, la probité l'emporte toujours et sur l'intrigue et sur les calomnies.

C'est avec la ferme conviction de ces principes que je planerai toujours au-dessus de mes calomniateurs, que je rirai de leurs efforts, pour ameuter les citoyens de Paris contre moi, en me prêtant une doctrine contraire au bien du peuple. Je le sais, ils n'ont pas

d'autre but, quand ils m'accusent de vouloir *la république fédérative*, quand ils font retentir cette calomnie par-tout.

Citoyens, le croirez-vous ? ... Alors même que les Cordeliers se confédéroient contre les républicains ; alors que Robespierre se défendoit fort gauchement, à l'assemblée nationale, du soupçon, faux à la vérité, d'être républicain, (1) car il ne l'étoit pas ; il ne se doutoit pas même des bases de républicanisme ; alors que Desmoulins m'accusoit d'être républicain, pour faire plaisir à la cour et bouleverser la révolution ; alors enfin que Bonneville, Condorcet et moi défendions seuls avec vigueur le républicanisme contre les Feuillans, et même contre les Jacobins de Paris, qui trembloient au seul nom de républicain ; alors même je me prononçois ouvertement contre la république fédérative ; et je vais citer un passage frappant qui le prouvera.

Casaux, qui m'attaqua dans plusieurs lettres, insérées dans les journaux modérés, disoit : « il faut être bien grand faiseur pour croire à la solidité, à la permanence d'une confédération de quatre-vingt-trois départemens ».

Et je lui répondois dans le Patriote Français du 8 juillet 1791. — « Quoi, M. Casaux en est là ! si peu avancé ! quel insensé a rêvé de faire en France quatre-vingt-trois républiques confédérées ? Les républicains, au moins ceux que je connois, ne veulent que la république ou gouvernement représentatif, dont les quatre-vingt-trois départemens sont les quatre-vingt-

(1) Voyez son discours à l'assemblée constituante, du 14 juillet 1791.

trois fractions, co-ordonnées les unes avec les autres, et aboutissant toutes à un point commun, à l'assemblée nationale, etc. »

Ce n'est pas tout. Avant l'ouverture de la convention nationale, Danton, essayant de rapprocher ce qu'il appeloit les partis, me sonda, et je ne me refusai pas aux explications, car j'ai toujours eu les divisions en horreur : j'en atteste les ménagemens que j'ai eu longtemps pour Robespierre et sa faction, quoique sans cesse harcelé par eux. Il me fit quelques questions sur ma doctrine républicaine ; il craignoit, disoit-il avec Robespierre, que je ne voulusse établir la république fédérative, que ce ne fût l'opinion de la Gironde. Je le rassurai. Robespierre en fut instruit, et Robespierre continua de répandre que je voulois la république fédérative ; ses partisans le soutiennent encore, quoique j'aie, à la convention, hautement voté pour la république unique ; et empruntant sa logique, ils le prouvent, parce que j'ai fait l'éloge *du Fédéraliste*, — Ignorans ! ils ne savent pas que le Fédéraliste est précisément un ouvrage fait contre le fédéralisme, pour ramener à l'unité de gouvernement, à cette unité que je veux, moi, pour la sûreté extérieure de la France, et pour son union interne ; qu'ils veulent, eux, parce qu'ils flattent leur peuple de Paris de l'espoir de gouverner, avec cette unité, le reste de la France.

M'arrêterai-je aux autres griefs articulés contre moi par les factieux ? m'arrêterai-je au reproche d'avoir fait les ministres actuels et de les diriger ?

Supposez-le, ce seroit accuser nos succès actuels ; ces succès qui font le tourment, le désespoir de nos agitateurs ; ces succès que tous les amis de la liberté

ont prédit en provoquant la guerre. Eh ! qu'importe à quelles mains la France doit son salut ! Mais d'ailleurs le choix des ministres est le choix de la nation, et rien ne l'influence, ne peut l'influencer que le talent ou la vertu. Un cri universel a rappelé les trois premiers au ministère, et il faut ou calomnier la nation, la convention, l'appel nominal, ou convenir que les talens et les vertus ont été aussi les titres des autres.

Mais les ministres sont mes amis ! Est-ce donc un crime d'être l'ami d'hommes vertueux ? Faut-il les fuir, parce que la confiance publique se repose sur eux ? Ceux qui les accusent de se laisser diriger ne connoissent ni les ministres, ni moi, ni le régime actuel. Ils sont incorruptibles ; mon insouciance sur mes intérêts est connue ; et sous le régime actuel, le ministère ne peut admettre long-temps ni fripons ni sots. Or il n'y a que ces deux sortes d'hommes qui se laissent influencer. Mon crime n'est pas tant d'influencer, que d'avoir cru que tel homme, pour avoir été et être un mauvais baladin, pouvoit fort bien n'être pas bon ministre de l'intérieur. Voilà ce qui m'a valu tant d'injures de la part de ceux qui avoient spéculé sur cette espèce de ministre ; voilà ce qui les fait encore crier au feuillantisme, au modérantisme contre moi. — Les Feuillans, disent-ils, prêchoient l'ordre, *force à la loi*, respect aux autorités constituées, et je le prêche aussi. — Les modérés eux-mêmes me font la même objection, m'accusent de tomber en contradiction, et je n'y suis point.

Certes, les Feuillans prêchoient l'ordre, mais c'étoit au profit d'un roi parjure, au profit de la liste civile, de la contre-révolution ; et moi je le prêche pour le profit du peuple et de la liberté. — Les désorganisa-

teurs, avant le 10 août, étoient de vrais révolutionnaires; car il falloit désorganiser pour être républicain. Les désorganisateurs d'aujourd'hui sont de vrais contre-révolutionnaires, des ennemis du peuple; car le peuple est maître maintenant; toute autorité vient de lui; tout agent sera élu par lui; il a donc la liberté au plus haut dégré? Que lui reste-t-il à desirer? La tranquillité intérieure, puisque cette tranquillité seule assure au propriétaire sa propriété, à l'ouvrier son travail, au pauvre son pain de tous les jours, et à tous la jouissance de la liberté.

Rappellerai-je enfin le dernier grief qu'on a élevé contre moi, qu'on a consigné dans ma sentence de radiation?

On m'y condamne, parce que j'ai professé des principes contraires à l'ESTIME due à l'assemblée électorale et à la commune de Paris.

Estimer une assemblée électorale (1) qui, la première, a souillé l'appel nominal, en le prostituant à la plus vile des factions! qui n'a pas rougi de porter au sein de l'assemblée régénératrice de la France des hommes dignes de l'échafaud ou des petites-maisons!

Estimer une commune qui n'a cessé de lutter contre les représentans de la nation, de fouler aux pieds

---

(1) Je veux donner un échantillon de la bonne foi de Collot. Il m'accuse dans ma sentence, qu'il a rédigée, et qui est aussi platte et aussi mensongère que la circulaire, d'avoir imprimé, dans le Patriote François, du 11 septembre, que l'assemblée électorale de Paris N'ÉTOIT COMPOSÉE QUE D'INTRIGANS. --- Voici le passage. --- " Je recommande Bonneville aux électeurs des 82 départemens; il n'a aucun titre pour les intrigans de Paris ". Cette phrase signifioit bien que je croyois à des intrigans; mais toute une assemblée d'intrigans! je ne suis pas absurde à ce point. Je connois dans celle de Paris des hommes estimables qui ont rougi de ses choix.

leurs décrets, de sanctionner les arrêts de mort d'un comité d'inquisition, de meurtre et de pillage ; d'un comité dont les membres, sommés vingt fois de rendre leurs comptes, ont été déclarés *mauvais citoyens* ! Non, non, l'arrêté qui me raye fait mon éloge. Et quand l'amour de l'ordre et le respect pour les lois reparoîtront dans la société des amis de la liberté et de l'égalité à Paris, je veux y reparoître, moi, cet arrêté même à la main. Je veux que chaque grief y soit un éloge honorable pour moi. Je veux être embrassé de mes frères, pour avoir eu le courage de combattre les factieux.

Car, en me résumant sur tous ces griefs, je suis rayé, parce que j'ai cru à un parti de désorganisateurs, dont tout atteste l'existence ;

Parce que j'ai provoqué la guerre, sans laquelle la royauté subsisteroit encore ;

Parce que j'ai provoqué le décret du 24 mars, sans lequel nos Colonies ne subsisteroient plus ;

Parce que j'ai été vendu à la liste civile, qui m'a sans cesse déchiré, et que j'ai sans cesse combattue ;

Parce que j'aime les rois, quand ils ne sont plus, après les avoir poursuivis, lorsqu'ils étoient ;

Parce que j'ai été le partisan de Lafayette, contre lequel j'ai demandé un décret d'accusation ;

Parce que je suis chef d'une faction qui n'existe point, et l'ami de députés qui ont le grand tort de ne pas aimer les factieux ;

Parce que je suis l'ami de ministres vertueux et éclairés ;

Parce que j'ai présidé la commission extraordinaire,

qui a préparé les immortels décrets du 10 août, et sauvé la France et Paris des fureurs des anarchistes ;

Parce que je ne crois pas à la sainteté des héros du 2 septembre ;

Parce que je crois, au contraire, que ce jour, à jamais exécrable, a souillé la révolution du 10 août :

Parce que j'ai dénoncé le comité de surveillance, qui commandoit le pillage et les assassinats ;

Parce que je n'ai pas voulu rendre hommage aux choix déshonorant de l'assemblée electorale de Paris ;

Parce que j'ai abaissé le pouvoir révolutionnaire de la commune de Paris au-dessous du pouvoir de l'assemblée nationale ;

Parce que j'ai le malheur de croire que le peuple a besoin de la paix et de l'ordre, et qu'on ne gouverne pas avec des massacres périodiques ;

Parce que je veux la république fédérative, contre laquelle j'ai écrit il y a plus d'un an, et contre laquelle encore j'ai voté dans la convention ;

Parce qu'enfin, et c'est bien là mon véritable crime, je n'ai pas voulu me prosterner devant la dictature de Robespierre et de ses protecteurs ou protégés, qui frémissent de ne pas dominer l'assemblée nationale, comme ils dominent les Jacobins de Paris. —

Quelle idée maintenant pouvez-vous avoir, citoyens, d'une société subjuguée par des hommes aussi méprisables, aussi odieux ? D'une société où la liberté de parler est proscrite, où une minorité petite, mais bruyante, enchaîne une majorité sage, mais foible ; où cette minorité factieuse, à l'aide de tribunes, que la même tactique dirige, étouffe la voix de ceux qui veulent la combattre ; où les dénonciations les

plus absurdes et les plus fausses sont accueillies avec transport, lorsqu'on en repousse, avec acharnement, les justifications (1) ! D'une société où l'on déchire des hommes vertueux, sous prétexte d'une coalition chimérique, tandis qu'on y est aux genoux de quelques factieux imbécilles, dont la coalition est manifeste ! D'une société où les législateurs sont sans cesse ridiculisés, où la convention nationale est sans cesse décriée, où les décrets sont déchirés sans cesse ! D'une société où, en exerçant arbitrairement l'ostracisme sur quelques députés énergiques, on espère effrayer les autres, et les ramener sous le joug, pour les y abreuver d'amertumes et d'injures ! D'une société d'où les législateurs, qui se respectent, sont forcés de s'exclure, pour n'être pas les témoins du scandaleux mépris qu'on y affiche pour les décrets, et de l'esprit de révolte qu'on y prêche !

Sans doute, il est encore des hommes estimables qui la fréquentent ; ils ignorent, qu'après la scélératesse, ce qui perd le plus la liberté, c'est la pusillanimité des gens de bien qui donnent quelqu'importance aux scélérats, en paroissant de loin honteusement à la suite de leur char ; de ces gens de bien qui ne sont estimés ni de ceux qu'ils servent, ni de ceux qu'ils trahissent par leur foiblesse.

Mais, d'ailleurs, le nombre même de ces députés, qui *fréquentent* la société, est bien petit ! Quel im-

(1) Je n'en citerai que deux exemples. Dans la séance du 25 avril 1792, je fus sans cesse, ainsi que Guadet, interrompu par les plus violens murmures ; je fus hautement menacé d'être lanterné, lapidé. Guadet courut des risques pour sa vie. --- Dans la séance du 12 octobre, où j'ai été rayé, plusieurs députés voulurent parler en ma faveur, et leur voix fut étouffée par les murmures.

prudent fit un jour la motion d'en envoyer la liste dans les départemens ? Cette liste eût été la plus cruelle sentence contre la société de Paris !

M'accusera-t-on de la calomnier? Qu'on parcoure ses débats? Y voit-on, dans les huit derniers mois, une seule discussion importante ? N'ont-elles pas été toutes écartées, par des dénonciations, des personnalités, des déclamations, qui ont absorbé le temps des séances? Quand le duc de Brunswick y auroit présidé, auroit-il pu mieux manoeuvrer, pour perdre, et cette société, et la chose publique? Ces débats, ou ridicules, ou grossiers, ou absurdes, n'étoient-ils pas recherchés, répandus, avec soin, dans toute l'Europe par les aristocrates, les émigrés, le comité autrichien? N'ont-ils pas fait plus de prosélites à la contre-révolution, que les *actes des apôtres ?* Ne sont-ce pas ces débats qui nous ont attiré le mépris des puissances étrangères, qui ont consolidé la coalition des couronnes, qui les ont confirmées dans l'espoir de conquérir la France ou de la démembrer ? La fureur et l'hypocrisie ne peuvent avoir qu'un temps ; ce qui est sage et vrai peut seul avoir de la durée. Or on croyoit la France dominée par la poignée de frénétiques qui s'agitoient dans la société de Paris. Et jugeant du succès par la nullité, les extravagances, l'hipocrisie de ces saltymbanques qui faisoient un métier de jouer ou de prêcher la révolution, on croyoit impossible qu'une nation voulût porter long-temps le joug de ces Pasquins-énergumènes, et ne pas adopter un autre ordre de choses. On se trompoit sur leur influence ; — toute la France avoit bien dans le cœur le principe des jacobins, *le principe de l'égalité*; mais toute la France abhorroit

en

en même-temps les sophismes destructeurs des factieux, et ne recevoit point de loi de leur bande. La majorité de l'assemblée nationale législative même, qui les a sans cesse défendus et protégés contre les persécutions des feuillans et de la cour, ne connoisseit point, leur influence; elle étoit nulle ; tous les bons décrets ont été faits sans les jacobins, ou même malgré les jacobins de Paris.

Je suis loin de conclure de toutes ces accusations, qu'il faille détruire les Jacobins. Je suis loin d'imiter la politique astucieuse de Barnave, comme on me l'a reproché. Je sais qu'à l'aide de ces comparaisons, on immole aisément les hommes qui déplaisent, en leur appliquant les noms de ceux qu'on a déja immolés ; mais je sais aussi que les patriotes irréprochables qui ont du courage et la vérité de leur côté, pulvérisent aisément leurs calomniateurs. La comparaison est fausse, et je le prouve.

Barnave quitta volontairement la société, et on m'en exclut. Barnave trahissoit le peuple ; et je le sers. Barnave affichoit hautement le royalisme, et c'est le républicanisme le plus pur que je professe. Barnave vouloit éteindre tous les fanaux, pour ensevelir sa corruption, et moi je veux les multiplier, parce que ma conscience ne redoute rien. Barnave vouloit détruire les jacobins, et je veux qu'ils subsistent, mais en s'épurant. Barnave fonda les feuillans, et je ne fonde aucune société ; la république existe. Barnave avoit une vaste ambition, et je n'en ai qu'une bien pure, celle de voir le brigandage puni, l'ordre rétabli, le regne de la liberté honoré par le règne de la loi, Le temps fit très-rapidement justice de Barnave ; j'attends jus-

tice du temps, et je reste tranquille ; l'intrigue se détruit d'elle-même.

Je ne cesserai de le répéter, la société de l'égalité et de la liberté de Paris doit subsister, le bien public l'exige ; mais il exige aussi qu'enfin elle soit utile, qu'enfin elle remplisse le but de son institution. Elle le remplira, lorsqu'au lieu d'être un théâtre perpétuel de dénonciations mensongères, un foyer de fermentation, une aréne où des gladiateurs se déchirent sous le masque du patriotisme, elle deviendra, comme beaucoup de sociétés dans nos départemens, un foyer d'instruction pour ses membres, et pour la multitude qui assiste à ses séances. Elle le remplira, lorsqu'on y discutera les matières à l'ordre du jour de la convention, losqu'on y critiquera avec décence ses décrets, lorsqu'on y censurera avec circonspection et vérité le pouvoir exécutif du peuple, lorsque l'impartialité présidera dans les débats, lorsque les opinions y seront libres, lorsqu'on ne forcera pas des hommes à idolâtrer un homme, lorsqu'enfin on n'y verra qu'avec horreur les prédicateurs de révoltes.

Ou cette réforme aura lieu, ou la société tombera d'elle-même.

Le sort des sociétés des amis de la liberté et de l'égalité est dans leurs mains ; elles seules peuvent se détruire. Barnave calculoit mal : la destruction violente en devenoit impossible, en conservant la liberté ; mais leur destruction peut arriver par l'effet des extravagances de ceux qui les dirigent.

Une suite de l'établissement du républicanisme est d'accoutumer les hommes à la réflexion, à la justice,

à l'ordre ; il les accoutume encore à bien distinguer les charlatans et à les mépriser.

Or des hommes, avec de pareilles habitudes, ne s'empresseront pas de fréquenter des sociétés où l'enthousiasme prend la place de la réflexion, où les injustices sont communes, où le désordre perce partout, où les charlatans dominent.

Ces hommes s'abstiendront de ces sociétés, et ils feront bien ; car ils trouveront, ou dans les livres, ou dans des conférences paisibles, avec quelques penseurs, des moyens de s'instruire rejettés dans ces sociétés.

Ils s'en abstiendront, et leur exemple aura des imitateurs, et la société deviendra insensiblement un désert. Ou la révolution est fausse, ou cet effet est inévitable.

Le temps d'un républicain est d'un grand prix, et personne ne sait mieux évaluer le prix du temps qu'un républicain.

Croyez-vous donc que des hommes, qui calculent scrupuleusement leur temps, soit pour s'instruire, soit pour élever et soutenir leur famille, croyez-vous que ces hommes consentent volontiers à sacrifier chaque jour trois heures, pour entendre des dénonciations faméliques, ou des capucinades dégoutantes ? —

Eh ! qui cause cette solitude, déjà bien remarquable à la société des amis de la liberté et de l'égalité ? Qui m'a empêché, qui empêche tant d'autres, de suivre ses séances, comme on nous l'a reproché ? —

J'ai cessé de les fréquenter, parce que je regrettois de perdre mon temps à des débats futiles ; parce j'étois indigné de voir les orateurs, ennemis des charla-

tans et des flateurs de la multitude, hautement siflés et insultés. Dégoût ou tyrannie, voilà ce que les Jacobins offrent sans cesse. — Que les départemens interrogent leurs députés. — Je défie le plus honnête et le plus véridique d'entr'eux, d'oser articuler que les opinions soient, depuis huit mois, libres aux Jacobins. Sied-il donc à l'ami de la vérité, de la liberté, de fréquenter une société, où l'homme libre est forcé de déguiser son ame, de taire ou d'altérer sa pensée devant un despote ? On se taisoit autrefois à Versailles; on se tait aujourd'hui aux Jacobins ; le despotisme n'a changé que de place et de masque.

Jacobins de Paris, avec cette marche, j'ose vous le prédire, vous finirez avant la révolution. Le despotisme doit perdre désormais, et rapidement, tout individu ou tout corps assez insensé pour vouloir le ressusciter.

Prenez donc garde qu'on ne s'apperçoive enfin de celui que vous exercez :

Prenez garde qu'on ne se demande enfin ce que vous faites ; qu'on ne se demande, s'il vaut la peine de faire tant de bruit, pour se borner à singer les législateurs et *jouer à la chapelle :*

Prenez garde que les hommes foibles qui suivent vos drapeaux, par des craintes ou des combinaisons peu réfléchies, ne s'apperçoivent enfin qu'ils font un faux calcul, et que la réputation, comme la sûreté, peuvent se trouver ailleurs que chez vous :

Prenez garde qu'on ne s'apperçoive enfin, et peut-être s'en aperçoit-on déja, qu'on peut être patriote, sans assister à vos séances, qu'on peut être utile, es-

E 2

timé, chéri du peuple français, sans avoir votre carte dans sa poche.

Votre erreur est de croire d'abord qu'on ne peut être rien, si l'on n'est jacobin ; mais le moment où la république a été décrétée, il n'y a plus eu qu'un parti, celui des républicains ; ce beau nom va faire oublier tous les autres ; et pour le porter, il suffit d'appartenir à la grande société des vingt-cinq millions de républicains français.

Les républiques accordant tout au mérite, ont besoin de vastes et nombreux théâtres, pour apprendre à le connoître ; mais depuis que la publicité éclaire tous les corps délibérans, depuis que tant de journaux répètent les noms des hommes célèbres qui méritent bien de la patrie, le prix de la célébrité n'est plus dans vos mains seules ; il est par-tout où il y a des Français.

Votre erreur encore est de croire que tous les jacobins de France sont dans les jacobins de Paris, qu'hors de vous il n'y a point de salut, comme on veut faire croire au peuple de Paris, qu'il est le peuple de la France. Ces hérésies ne peuvent s'allier avec l'égalité républicaine. La société de Vaugirard est à votre niveau, ou cette égalité n'existe pas.

Votre erreur enfin est de croire à votre influence, à vos grands moyens, à votre propagande. . . . .

Mais il n'y a plus, il n'y aura plus désormais d'influence que par la raison, et vous n'en avez pas le monopole. Vos moyens sont presque nuls, vos dettes le prouvent ; ces dettes que vous êtes dans l'impuissance de payer, et que vous avez contractées, pour satisfaire la vanité d'un homme médiocre, qui même, avec votre cachet, n'a pu parvenir à se faire lire.

Votre correspondance n'est qu'une filière étroite, obscure, qui ne sert qu'à l'intrigue, et la sert mal. Un simple journal estimé est une puissance bien supérieure à la vôtre. Chaque jour vous l'apprend, depuis que les journaux patriotes, qui vous défendoient avec tant de courage, attaquent avec le même zèle vos tribuns. Pas un seul journaliste, hors ce *Marat*, dont l'éloge est injure, pas un seul n'a pris leur défense, et ce trait met chacun à sa place, eux dans la boue, et leurs adversaires dans l'estime publique.

Ils parlent, vos tyrans, de coalitions entre les journalistes. — Ils ne connoissent pas ces journalistes patriotes, qui, les premiers, dans l'univers, ont annobli par leur indépendance, cette honorable et utile profession. Voulez-vous connoître le secret de leur coalition? il est dans ces trois mots: vérité, liberté et amour de l'ordre. — Voilà les armes avec lesquelles je les intéresse, et sur lesquelles je me repose; tant que j'en userai, je ne craindrai pas d'être abandonné d'aucun d'eux, et sur-tout de ce Condorcet qui sourit de vos artifices, pour le détacher d'une cause à laquelle il appartient essentiellement, par cela qu'il appartient à lui-même et à la philosophie.

Quant à cette *propagande* dont on vous a fait si long-tems et si faussement les honneurs, les rois qui croyent encore à votre propagande, à vos directoires, à vos émissaires, sont des menteurs, ou des fous mal instruits. La propagande qui les a vaincus, qui les vaincra, est bien supérieure à toute combinaison de *club*; elle est dans la nature de l'homme; de l'esclave qui se bat à regret, comme de l'homme libre qui se bat en lion.

Jacobins, ou plutôt républicains, car désormais vous

ne devez plus porter que ce dernier nom ; le citoyen qui vous écrit ces durés vérités est loin d'être votre ennemi ; il est toujours votre frère, car une injustice ne rompt pas les liens de la fraternité ; mais il veut vous désiller les yeux, il veut que vous soyez utiles à la république, après l'avoir été à la révolution, et vous ne pouvez l'être qu'en changeant votre marche, qu'en abjurant l'esprit qui vous dirige. —

Respect pour la convention et pour ses membres, obéissance aux décrets, même en les censurant, liberté entière d'opinions, décence et choix des débats, amour de l'ordre, haine des anarchistes, tels sont les caractères que vous devez revêtir désormais. Vous ne pouvez plus être que des sociétés fraternelles, d'instruction populaire, si vous voulez être au niveau du républicanisme.

C'est peut-être aux sociétés des départemens que le succès de cette réforme est réservé ; c'est elles au moins qu'il faut inviter à adresser à leurs frères de Paris des exhortations pressantes sur la nécessité de cette réforme. En commandant à leurs députés de fréquenter la société de Paris, elles ont droit, et c'est un devoir pour elles d'exiger de cette société, que leurs personnes y soient respectées, que leur sûreté y soit entière, que leurs opinions y soient libres, et que sur-tout ils ne soient pas forcés de s'agenouiller devant un dictateur ou des tribuns séditieux.

Ces sociétés des départemens doivent insister encore pour l'abolition d'un préjugé hiérarchique, qui fait de la société de Paris une société-métropole.

Il n'y a qu'une république en France ; il ne peut y avoir qu'une église de jacobins et de républicains.

J'appartiens à cette république, à cette église, elle n'est pas plus dans Paris seul que la république n'y est. L'epèce de culte que les membres de département apportent à Paris pour cette société, est une superstition injurieuse à celles des autres départemens. Il n'y a pas plus de métropole de Jacobins, qu'il n'y a de capitale dans la république, qu'il n'y a de premier ou de second département. *L'affiliation* doit donc disparoître ; c'est un signe d'infériorite, de subordination. La radiation de la société de Paris ne doit pas plus blesser que la radiation de celle de Vaugirard. Qui n'en est pas à ce point de le croire, n'est pas républicain, ne croit pas encore à l'égalité politique.

Au surplus, le décret d'unité de la république, le décret qui arrache les individus à la *glèbe* de telle section, qui rend communs à toute la république les talens de chaque section de la république, ce décret a pour toujours affranchi les talens et les vertus du despotisme et des injustices de toute société, de toute faction. Qu'il y en ait une assez forte sur un point pour préférer la lie de la nation, d'autres départemens sauront toujours bien venger le talent ou la vertu persécutés.

Que peut donc maintenant la calomnie contre un homme de bien, dont la réputation est appuyée sur de longs services ? L'imprimerie est là pour le venger ; le peuple des autres départemens, que ne séduit pas la cabale, sera toujours là pour lui rendre justice. — Telle est l'idée qui me soutient au milieu des persécutions dont je suis environné.

Les insensés ! ils croyent m'avoir blessé ! m'avoir ôté un grand appui ! — Je n'en ai pas besoin. — Ma cons-

cience, mes services, le bon sens d'un peuple républicain, voilà mes appuis, et ceux-là ne peuvent m'être enlevés. —

Encore quelques années, et nous serons jugés, et le néant ensevelira les noms de ces anarchistes; car le peuple ne veut la liberté que pour avoir la paix; et dans la paix, les agitateurs sont nuls, si même ils ne sont exécrés. —

On me parle de leurs poignards; je ne les crains pas plus que leurs plumes, que leurs mandats d'arrêt, que leur influence. — L'étroite enceinte des Jacobins de Paris est leur univers; et je vois, j'embrasse, dans mon horison, la France, l'Europe et la postérité; cette postérité qui ne connoîtra pas même leurs noms; car nous ne connoissons, de toute l'antiquité, qu'un Thersite et qu'un Zoïle. —

Mettons donc, mettons à l'écart ces misérables querelles de Jacobins. — Il faut achever de vaincre, il faut achever d'abattre les trônes; il faut instruire les peuples dans l'art de conquérir et de maintenir leur liberté. Eh! qu'est-ce à côté de ces grands objets que les dénonciations des Chabot, Collot, Merlin, Marat, etc. etc?

Voyez quelle brillante carrière s'ouvre devant nous! Après une campagne rapide et inespérée, des armées innombrables d'ennemis fuient loin de notre sol qu'elles souilloient; nos troupes, envahissant de tous côtés le territoire des tyrans, vont planter par-tout l'arbre de la liberté! La France va se ceindre de républiques. Que n'est-elle faite, sa constitution! elle serviroit de modèle par-tout.

La marche de la convention avancera plus que les bayonnettes, les conquêtes de la liberté. Des discus-

sions réfléchies, de sages décrets, une attitude ferme et noble dans la convention, voilà ce qui gagne des batailles à la liberté dans tous les pays, ce qui lui concilie par-tout les esprits; tandis que les dénonciations vagues, les déclamations insensées, les exhortations au pillage, les massacres, ne peuvent inspirer que de l'horreur pour notre révolution, des inquiétudes sur son issue, et fortifier la coalition des gouvernemens contre nous.

Eh! qui peut éloigner les peuples d'imiter notre exemple, et les gouvernemens libres de s'allier avec nous, si ce n'est la foiblesse avec laquelle on a souffert, dans le sein de la convention, des scènes scandaleuses, excitées par des prédicateurs de meurtres? L'Europe a les yeux ouverts sur la convention, et la convention n'a pas assez les yeux ouverts sur l'Europe. — Qu'elle interroge son ministre des affaires étrangères, qu'elle suive sa correspondance; elle saura l'impression qu'a faite, dans les pays étrangers, la journée du 2 septembre, l'impression qu'y fait le récit de nos scènes affligeantes. Par-tout on ne veut traiter qu'avec un gouvernement stable; et on ne croit pas à un régime stable; là où de pareils brigandages restent impunis; là où l'anarchie a ses apôtres, applaudis dans des sociétés, tolérés par les autorités constituées; là où ces apôtres peuvent encore causer des soulèvemens. — Que la convention, que toutes les sociétés, que tous les Français se prononcent hautement et constamment en faveur de l'ordre et contre l'anarchie, et la cause de la liberté triomphera par-tout, et les peuples libres s'empresseront de devenir nos alliés.

Liberté, mais sureté, telle est la double base sur

laquelle doit poser notre constitution, pour remplir ce but. — Les perfides ! ils ne cessent de repéter que nous voulons faire une constitution, pour accaparer les places ! La constitution posera sur la rotation fréquente dans les places, sur l'élection populaire pour toutes : et avec ces deux principes, il n'est point de factions, ni d'intrigans, ni de brigands qui puissent accaparer les places. Toute autre constitution est maintenant impossible. Fasse le ciel que la notre soit achevée avant le printemps prochain, et qu'une retraite obscure nous offre quelque repos après tant d'orages ! Voilà le vœu le plus ardent de ces ambitieux, qu'on accuse de vouloir perpétuer leur pouvoir, et qui vont déployer tous leurs efforts, pour accélérer le moment d'en être dépouillés !

POST-SCRIPTUM.

Avant de finir cette lettre, j'aurois desiré connoître et examiner à fond, le discours prononcé par le ministre de la justice sur les événemens du 2 septembre ; discours que je n'ai point entendu, que je n'ai connu que par les papiers publics, qui n'est point encore public, et que je n'ai pu me procurer. L'opinion extraordinaire d'un ami éclairé de la vérité et de la liberté, me paroît mériter une discussion sérieuse. M. Garat a soutenu, si l'on ne m'a point trompé, que les évènemens du 2 septembre tiennent à la révolution du 10 août. Il a soutenu que dans toute constitution, la ville où résidoient les corps constitués, avoit la représentation et l'initiative des insurrections contre les autorités tyranniques.

Je me réserve d'approfondir cette étrange doctrine *d'insurrection par représentation*, *d'insurrection organisée*; doctrine qui séduit aisément, l'orsqu'on jette les yeux sur le passé, mais dont l'application est fausse et peut devenir bien dangereuse pour le nouvel ordre de choses. Il ne faut pas être très-habile pour trouver, dans une constitution même, des moyens paisibles et réguliers d'arrêter la tyrannie; et je ne vois rien de plus propre à prévenir tous les peuples contre la nôtre, que ce goût, ce besoin, cette nécessité supposée d'insurrection, qui ne devroient plus être défendus que par les arristocrates ou les anarchistes. Une révolution est une fièvre, et je ne vois pas la nécessité, pour se bien porter, de prendre des arrangemens pour avoir la fièvre.

Quant aux événemens du 2 septembre, je prouverai, si je suis appelé à reparler de cette affreuse journée, ce qui n'est pas improbable, je prouverai qu'ils n'ont aucune liaison avec la glorieuse révolution du 10 août; je prouverai qu'ils n'étoient point nécessaires pour l'affermir, qu'ils n'ont pû que la déshonorer, qu'ils l'auroient entièrement renversée, si le but qu'on se proposoit avoit été rempli. Je prouverai que cette scène atroce n'est point l'effet du hasard, d'un sentiment spontané du peuple; qu'elle a été méditée et préparée dans le cabinet; que les rôles en ont été distribués; que des brevets de juge et de bourreau ont été, pour ainsi dire, expédiés; que la procédure en a été combinée; que les salaires ont été fixés; que les mots d'ordre ont été prévus et donnés; que les listes des prisonniers ont été examinées, épurées, (dans le sens des barbares) remises, avec les signalemens, aux exécuteurs, afin qu'il n'y eut point d'erreur; que dans les cas de doute

qui se sont présentés, les juges en ont référé aux suprêmes ordonnateurs de la sçène. (1)

Je prouverai que le peuple de Paris n'a eu aucune part à cette atrocité, digne de cannibales ; qu'il n'est pas vrai, comme le dit calomnieusement l'arrêté du 12 octobre, qui l'appelle une *importante* journée, qu'elle *ait été l'ouvrage* de 30 mille citoyens qui s'étoient portés au Champ-de-Mars pour s'enrôler. — Je prouverai contre cet arrêté, que le massacre a commencé à deux ou trois heures; qu'à cette époque il n'y avoit pas 100 citoyens au Champ-de-Mars ; que le massacre a précédé l'enrôlement ; que tous les motifs allégués pour le justifier sont absurdes ; qu'on a eu jusqu'à la précaution de commander dans les journaux des prétextes et des fables ; que ces horreurs auroient pu facilement être réprimées ; que le massacre a été commis au plus par une centaine de brigands inconnus, auxquels se sont mêlés quelques citoyens de Paris, actuellement en horreur à leur concitoyens.

Je ne dirai plus qu'un mot : qu'il seléve, qu'il paroisse aux yeux de la France, le scélérat qui peut dire : j'ai ordonné ces massacres, j'en ai exécuté vingt, trente de ma main ; qu'il se léve, et si la terre ne s'entrouvroit pas pour ensevelir ce monstre ; si la France le récompensoit, au lieu de l'écraser, il faudroit fuir au bout de l'univers, et conjurer le ciel

---

(1) Le fait suivant m'a été attesté. Un de ces juges-bourreaux est embarrassé à l'Abbaye pour l'exécution d'un prisonnier, dont le signalement ne cadroit pas avec la figure et le nom donné. Il fait mettre de côté le malheureux, envoie consulter le comité de surveillance ; et l'arrês fatal s'expédie. C'est bien lui ; ÉLARGISSEZ. On sait qu'élargir étoit le mot du guet pour le massacre.

d'anéantir jusqu'au souvenir de notre révolution (1).

Je me trompe. . . Il faut se transporter à Marseilles. — Marseilles a effacé l'horreur du 2 septembre. — 53 individus arrêtés par le peuple, comme conspirateurs, ont été jugés par un tribunal populaire. Ils ont été absous ; et non-seulement le peuple de Marseille ne s'est point révolté contre le jugement du tribunal, n'a pas assassiné ces prisonniers, mais il a lui-même exécuté la sentence, ouvert les prisons, embrassé les malheureux qui y gémissoient, et les a reconduits triomphans dans leurs maisons. — Et c'est le 2 septembre que les Marseillois ont donné ce grand exemple du respect pour la loi ! voilà de vrais républicains ! — C'est par de pareils traits qu'on attire les peuples au républicanisme, qu'on renverse les trônes ; tandis qu'ils les affermissent, les scélérats, qui veulent nous promener d'atrocités en atrocités, et qui comptent secrètement sur la résurrection de la royauté, comme sur le dernier appui de leurs crimes.

---

(1) Cette morale sera peut-être taxée de foiblesse par ceux qui aiment le sang ; mais je ne connois que deux manières de verser le sang, ou, comme le 10 août, en attaquant son ennemi armé, ou le glaive de la justice à la main. Cette morale n'est pas celle des anarchistes.

Je le sais, dit naivement un jour Robespiere à un député de la Gironde qui lui reprochoit d'avoir commandé les assassinats. --- Je le sais ; ni vous, ni vos amis, n'auriez pas fait assassiner un aristocrate. Ce trait peint l'esprit de la bande.

SECOND POST-SCRIPTUM,

Du 27 octobbre, au soir.

Les calomniateurs garderont-ils maintenant le silence? cesseront-ils de feindre de croire et de vouloir faire croire à une faction de la *Gironde* ou *Brissot*? La motion honorable de Gensonné, décrétée ce soir, voilà la meilleure réponse à ces calomniateurs. J'avois donc raison de dire, (voyez pag. 43,) et ce n'étoit point une phrase vague et insignifiante, « que l'obscurité, le repos, après l'achevement de la constitution, étoit le voeu le plus ardent de ces ambitieux, qu'on accusoit de vouloir perpétuer le pouvoir dans leurs mains, et qu'ils alloient déployer tous leurs efforts, pour accélérer le moment de s'en déponiller ».

Il reste toujours aux gens de bien leurs moyens naturels pour être utiles au peuple. Quant à ces hommes qui, pour parvenir, semblent avoir pris pour devise ce vers de Juvenal :

Aude aliquid . . . . . . carcere dignum,
Si vis esse aliquid;

ce décret leur assure le néant; car *il va assurer l'ordre par un gouvernement énergique.*

ERRATA.

Pag. 9, lig. 28, prononcé contre lui le 10 août; *lisez*, le 8 août.

Pag. 11, lig. 28, du 27 septembre; *lisez*, du 2 septembre.